

## 370937 - Pourquoi les effets de l'exorcisme religieux restent parfois imperceptibles

---

### question

L'exorcisme peut être exercé efficacement par un non musulman au profit d'un musulman. On a constaté que des gens ont été guéris d'un empoisonnement qui avait affecté leur sang. On ne les a parfaitement soignés sans les soumettre à un lavage d'estomac ou un changement (?) ou une transfusion sanguine. L'exorcisme soigne parfaitement, et de la même manière, l'envoûtement, l'ensorcellement, l'épilepsie et le mauvais oeil. Néanmoins, l'exorcisation peut s'accompagner de la persistance de la maladie. Et le malade peut s'imaginer incurable. Comment mesurer la rapidité de la réussite de l'exorcisation? Qu'en est-il de son usage pour traiter les maladies? Comment mesurer la qualité de l'opération?

### la réponse favorite

Table Of Contents

- [l'exorcisation à l'aide des dhikr et des versets est une sunna.](#)
- [l'exorcisme apporte-t-il nécessairement la guérison?](#)

Premièrement,

### **l'exorcisation à l'aide des dhikr et des versets est une sunna.**

An-Nawawi (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « l'exorcisation à l'aide des versets et des *dhikr* connus , n'est l'objet d'aucune interdiction. Au contraire, c'est une sunna. Les ulémas ont rapporté un consensus allant dans le sens de la permission de pratiquer l'exorcisme fondé sur la récitation des versets et sur le *dhikr*. Sous ce rapport, al-Maaziri dit: « toutes les exorcisations opérées à l'aide du livre d'Allah ou grâce à Sa remémoration sont permises. Ce qui est interdit, c'est l'usage d'une langue non arabe ou

de formules hermétiques pouvant véhiculer la mécréance. » Extrait de *charh mouslim* (14/169)

L'invocation est l'une des causes aux quelles Allah lie la guérison

Deuxièmement,

## **l'exorcisme apporte-t-il nécessairement la guérison?**

L'usage de la cause n'entraîne pas nécessairement l'obtention de l'effet, comme on le sait. En effet, le résultat attendu peut ne pas se réaliser parce que toutes les conditions requises pour l'efficacité des causes ne sont pas réunies. C'est par exemple le cas d'une exorcisation menée par un intervenant insouciant et non sincère et celle opérée en dépit de la présence d'un obstacle psychologique qui est la croyance du malade de son inefficacité.

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le Coran est un remède parfait pour toutes les pathologies psychologiques et organiques; celles d'ici-bas et celles de l'au-delà. Cependant, tout le monde n'est pas habilité à l'utiliser avec succès. Quand un patient sincère et convaincu de son efficacité, sait se l'appliquer à bon escient avec le respect de ses conditions, aucune maladie ne lui résistera durablement.» Extrait de *Zaad al-Maad* (4/322) Allah peut retarder la guérison pour une raison quelconque.

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyya (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « l'invocation qui n'implique aucune agression réalise son but ou son équivalent. Voilà le meilleur exaucement. Ce qui est précisément demandé peut s'avérer irréalisable ou dommageable au demandeur ou autrui. Cela est dû à l'ignorance de l'invocant qui l'empêche de savoir tout ce qui lui est nuisible. Quant au Maître, Il est proche et Il demeure plus compatissant envers Ses fidèles serviteurs que la mère l'est pour son enfant. Quand on sollicite Le Généreux et Clément pour obtenir une chose déterminée alors que Lui sait que l'objet demandé ne convient pas au demandeur, Il le lui remplace par son équivalent. C'est comme le père sollicité par son enfant pour obtenir une chose qu'il ne possède pas. Il lui donne son équivalent de ses biens. Allah a la transendance absolue. » Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs (14/368)

Ibn al-Djawzi (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « c'est faire preuve d'ignorance que de ne pas tenir compte de l'objet de la responsabilité (humaine devant Allah). Cet objet est en principe susceptible de ne pas être conforme à nos objectifs. Dès lors il convient à l'homme raisonnable de s'attendre à ne pas atteindre (parfois) ses visées. S'il invoque Allah et Lui demande la réalisation d'un objectif, sa sollicitation d'Allah est en soi un acte d'adoration. S'il obtient ce qu'il veut, qu'il Le remercie. Dans le cas contraire, il ne doit pas insister car la vie d'ici-bas n'est conçue pour qu'on y atteigne tous les objectifs visés. Que le concerné se dise: « il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. »

C'est faire preuve de la plus grande ignorance que d'éprouver un ressentiment parce qu'on est contrarié dans la recherche de l'un de ses objectifs. Il se peut qu'on soit insatisfait (d'Allah) ou qu'on se dise : mon invocation n'est pas exaucée bien que cela n'aurait nuit à personne!! C'est une preuve d'ignorance, de la faiblesse de foi et de la non acceptation de la sagesse (divine). » Extrait de *Saydoul- khawaatir*, p.625-626)

Allah le Très-haut peut répondre favorablement à l'exorcisation d'un mécréant et en fait un moyen de guérison afin de l'utiliser comme preuve contre lui (le mécréant). C'est dans ce sens qu'Allah le Très-haut exauce l'invocation des mécréants en temps de graves difficultés pour leur prouver (qu'ils ont tort de ne pas croire en Lui) Voilà leur état que le Très-haut décrit en ces termes: « Et tout ce que vous avez comme bienfait provient d'Allah. Puis quand le malheur vous touche, c'est Lui que vous implorez à haute voix. Et une fois qu'Il a dissipé votre malheur, voilà qu'une partie d'entre vous se mettent à donner des associés à leur Seigneur, méconnaissant ainsi ce que Nous leur avons donné. Jouissez donc [pour un temps!] Bientôt vous saurez ! » (Coran, 16:53-55)

Allah peut retarder la guérison d'un croyant pour amplifier la récompense qu'Il lui réserve pour son endurance ou pour une autre considération. En somme, le résultat de l'exorcisation dépend de la volonté du Très-haut qui demeure le Miséricordieux, le Sage, le Savant.

Deuxièmement, quand au critère de la bonne exorcisation, celle-ci est comparable à cet égard à l'invocation et au *dhikr*. En effet, sa seule condition d'efficacité est que le musulman qui la pratique soit véridique et sincère et qu'il utilise les formules légales.

Voir les réponses relatives [aux conditions du pratciant](#) , aux [conditions de l'exaucement acceptable par Allah](#) et à [un ensemble de règles à respecter dans l'invocation](#) .

Allah le sait mieux.